

NOTRE-DAME-DE-LA-MER

1 place de la mairie Hameau de la Haie de l'Ecu 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

19	
17	
05	
11	
03	
14	
24/05/2023	
09/06/2023	
	17 05 11 03 14 24/05/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

<u>Etaient présents</u>: Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Henriette MOJRANO, Luc VERDURE, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoirs : Jean-François LOPEZ a donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC, Dominique POREE a donné pouvoir à Alban BODEVIN, Didier RAYNAL a donné pouvoir à Alain BERRY

Absent excusé: Luc VIGNERON

Absents non excusés: Thomas BREBION, Dominique JOLIVEL,

Secrétaire: Henriette MOJRANO

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs :

Vu l'arrêté du préfet n° 78-2023-05 du 16 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire :

Le maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. Luc VERDURE, Bruno BOUVERY, Alban BODEVIN, Vincent FILLOT

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des 5 délégués et des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours

SOUS-PREFERMANTES paugune l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux Date de réception de UMP/04/04/04/2029ublication, de son affichage, ou de sa notification aux intéressés 078-200084325-20230609-DE 2023 017-DE

1. Élection des délégués

1.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	14	
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0	
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	14	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0	
f. Nombre de suffrages exprimés $[c - (d + e)]$	14	
g. Majorité absolue	8	

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) BOUVERY Bruno	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
	14	Quatorze
MARY Jacques	14	Quatorze
MAILLOC Jean-Luc	14	Quatorze
WURTZ Thierry	14	Quatorze
BODEVIN Alban	14	Quatorze

1.2. Proclamation de l'élection des délégués1

M. BOUVERY Bruno, né le 20/04/1949 à Bayonne

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. MARY Jacques, né le 04/02/1950 à Bonnières-sur-Seine

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. MAILLOC Jean-Luc, né le 13/01/1951 à Paris 18ème

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. WURTZ Thierry, né le 20/03/1952 à Avallon

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. BODEVIN Alban, né le 08/04/1966 à Auray (56)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

2. Élection des suppléants

2.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents et représentés	14
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés $[c - (d + e)]$	14
g. Majorité absolue²	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
égalité de suffrages, de l'âge des candidats) VERDURE Luc	14	Quatorze
CHEVALLIER Michel	14	Quatorze
FILLOT Vincent	14	Quatorze

2.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu3.

M. VERDURE Luc, né le 20/12/1940 à Neuilly-sur-Seine A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. CHEVALLIER Michel né le 18/06/1951 à La-Villeneuve-en-Chevrie A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré le mandat.

M. Vincent FILLOT, né le 12/05/1979 à Vernon A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

3. Observations et réclamations⁴

Procès-Verbal joint

Le Maire Jean-Luc

La Secrétaire Henriette MOJRANO